

# Tri des archives

Les délais de conservation des documents sont variables en fonction de la nature des documents produits. Pendant la durée d'utilité administrative (DUA), les documents doivent être obligatoirement conservés.

Pour chaque typologie documentaire identifiée, il est défini une durée d'utilité administrative et un sort final (conservation, élimination ou tri) qui prendra effet à la fin de la DUA



Les archives administratives



Les archives médicales : le dossier patient